

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille dix, le quatorze septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
7 septembre 2010

Conseillers en exercice : 26  
Présents : 21  
Procuration : 0  
Votes : 21

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2010

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Excusés : GAVANON Michel, POUJOL Odile, DELABRE Eric, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2010 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires financières

### 1.1. Décision modificative

Rapporteur : Max GILLES

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques, il convient de modifier le budget d'investissement :

- le compte 205 logiciels est augmenté de 7 300 € ;
- le compte 2183 matériel informatique est augmenté de 4 000 € ;
- le compte 23187 Travaux divers est réduit de 11 300 €.

Les postes informatiques équiperont le restaurant scolaire, le service études et travaux et un remplacement de poste vétuste au service état civil.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

### 1.2. Tarifs des salles municipales

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé de modifier les tarifs de location des salles municipales inchangés depuis 2004.

Utilisation	Salle des Fêtes		Salle Baudile Lagnel	
	Associati on locale	Habitants d'Eyragues	Associati on locale	Habitants d'Eyragues
La journée de 9 H à 2 H	gratuit	275 € → 420 €	gratuit	150 € → 225 €
Le samedi et dimanche du samedi 9 H au dimanche à 16 H	gratuit	400 € → 600 €	gratuit	200 € → 300 €

Location depuis la veille si disponibilité de la salle	gratuit	+50 € → +75 €	gratuit	+50 € → +75 €
---	---------	---------------	---------	---------------

Le montant de la caution pour la location des salles passera de 760 € à 1 000 €. La location des tables passera de 2 à 3 € l'une, des chaises de 0,4 à 0,6 € l'une et le transport de 8 à 15 €. Le montant de la caution pour location de matériel est fixé à 100 €.

Le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité sur les nouveaux tarifs proposés, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **1.3. Subventions : tennis – mucoviscidose**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé d'attribuer deux subventions :

- Au tennis club eyraguais (TCE) : une subvention exceptionnelle de 500 €, pour participer aux manifestations prévues pour la célébration des 40 ans du club ; Monsieur TROUSSEL souligne la présence de personnalités à l'Assemblée Générale du TCE, dont le vice-président de la fédération, qui a félicité la commune pour les équipements mis à la disposition du club.
- A l'association Vaincre la mucoviscidose : une subvention de 200 € pour l'organisation des virades de l'espoir le 26 septembre prochain, consistant en un relais cycliste dans les communes de la CCRAD : 11 heures à Eyragues. Cette manifestation permettra de réunir des financements supplémentaires destinés à la qualité des soins, la qualité de vie des malades et des familles et une plus large information au grand public.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions de 500 € au TCE et de 200 € à l'association Vaincre la mucoviscidose.

### **1.4. Contrat de gardiennage-sécurité**

Rapporteur : Yvette POURTIER

La société DELTA Sécurité, installée à Rognonas, effectue la surveillance du village en soirée et la nuit. Des rondes sont organisées à horaires variables durant la nuit. Monsieur le Maire a rencontré les dirigeants de la société afin de négocier une présence et des interventions renforcées.

Le contrat proposé par la société s'élève à 1 120,16 € HT mensuels pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de cette prestation pour un montant de 1 120,16 € HT mensuels pour l'année 2010.

### **1.5. Admission en non valeur**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

M. ARTAUD, Receveur municipal, avant son départ, a fait parvenir une demande d'admission en non valeur des créances d'un administré, au titre d'insuffisance d'actif, pour un montant total de 1 145,32 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'admission en non valeur de ces créances pour un montant total de 1 145,32 €

## **2. Affaires administratives**

### **2.1. Création d'un 3<sup>ème</sup> bureau de vote**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

En raison d'un nombre d'électeurs important par bureau : 1 490 dans le bureau 1 et 1 650 dans le bureau 2 (pour une recommandation nationale de 900 à 1 000 électeurs), il a été demandé à la Préfecture la création d'un troisième bureau de vote à compter de 2011.

Le découpage proposé a été établi en fonction du nombre d'habitants lors du dernier recensement de population et en tenant compte des projets d'urbanisme.

(Voir cartes en annexe).

La préfecture a autorisé l'implantation de ce troisième bureau dans la salle des fêtes qui sera désormais partagée en trois zones.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations et donne son accord à l'unanimité.

### **2.2. Règlement des salles municipales**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé de modifier le règlement de location des salles municipales afin d'intégrer les nouveaux tarifs proposés, mais surtout de mieux contrôler l'identité du demandeur et son lien avec la manifestation qui doit s'y dérouler.

La prise de fonction de l'agent chargée du gardiennage des salles permettra un meilleur contrôle de l'utilisation et un état des lieux sera réalisé avant et après la manifestation de manière à sanctionner les abus et dégradations qui seront commis.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la modification des règlements de location des salles municipales. (Voir annexe)

### **2.3. Attribution du logement de fonction**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le logement de fonction, construit à l'entrée du complexe de salles de sports, salle des fêtes, Roudelet et services techniques est achevé.

Plusieurs candidats ont été reçus en Mairie pour assurer la surveillance du site et des locations. Le choix s'est porté sur Mme GERVASONI Catherine qui assure déjà l'entretien de la salle des fêtes et du Roudelet. En contrepartie de ses fonctions, elle s'est vue affecter le logement du gardien, pour nécessité absolue de service.

Mme GERVASONI assurera la mise à disposition de la salle des fêtes Louis Michel et de la salle Baudile Lagnel, établira l'état des lieux, vérifiera le bon fonctionnement des équipements et effectuera la surveillance générale du site du complexe multisports.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de Mme GERVASONI, prend bonne note des fonctions qui lui sont attribuées et autorise l'affectation du logement pour nécessité absolue de service.

### **2.4. Affaire NOWAK : désignation d'un avoué**

Rapporteur : Max GILLES

En 2005, M. Marius NOWAK a assigné ses riverains et la commune à comparaître au Tribunal de Grande Instance au sujet d'un droit de passage, lieu-dit la Garde section BW. Le Conseil Municipal avait désigné Maître SAYN URPAR pour défendre la collectivité auprès du Tribunal d'Instance.

Après de nombreux échanges et expertises, le TGI, par jugement du 22 avril 2010, a retenu comme tracé permettant de desservir le terrain de M. NOWAK les berges du canal

des Alpines. Le SICAS, gestionnaire du canal, a fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Bien qu'aucun des terrains appartenant à la commune ne soit retenu pour désenclaver la propriété de M. NOWAK, la commune doit désigner un avoué pour se faire représenter auprès de la cour d'appel.

Il est proposé de confier cette charge à M. Jean-Marie JAUFFRES, sis à Aix-en-Provence, afin de représenter les intérêts de la commune dans cette affaire. M. JAUFFRES travaille en partenariat avec Maître SAYN URPAR, avocat de la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recours à M. Jean-Marie JAUFFRES pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

## **2.5. Rapport annuel eau – assainissement**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité. Ces rapports doivent ensuite être présentés en conseil municipal.

La SOGEDO, gestionnaire des services, a transmis les rapports correspondants pour l'année 2009.

### *Eau :*

Le réseau se compose de 27,497 km de réseau d'eau (inchangé par rapport à 2008), d'une station de pompage (près de la CCRAD) d'une capacité de 115 m<sup>3</sup>/h, une station de reprise (La Gardy) de 45 m<sup>3</sup>/h, un réservoir semi-enterré (La Gardy) d'une capacité de 530 m<sup>3</sup>, un réservoir sur tour (La Boule) de 300 m<sup>3</sup>, 2 réducteurs de pression et 60 poteaux-bouches d'incendie (+ 1).

La commune compte 1 514 abonnés (+ 1,7 %) pour 1 514 branchements (+ 1,7 %) et 1 514 compteurs, (aucun branchement en plomb). 360 431 m<sup>3</sup> (+ 8,3 %) ont été mis en distribution (soit 987 m<sup>3</sup> jour). 204 238 m<sup>3</sup> ont été consommés dont 201 307 m<sup>3</sup> facturés (+ 1 %), soit une consommation annuelle moyenne en 2009 par abonné de 133 m<sup>3</sup> (+ 0,1 %). Le volume des pertes se monte à 156 193 m<sup>3</sup> (+ 19,6 %), soit un rendement hydraulique de 56,7 % (- 6,7 %). 12 fuites ont été colmatées, 43 réparations de branchements, 20 compteurs renouvelés et 17 branchements créés. 10 interruptions de service se sont produites en 2009, dont 4 programmées, ayant intéressé 1 514 abonnés.

120 kg de chlore gazeux ont permis de traiter l'eau produite (- 20 %). 10 analyses ont été effectuées par la DDASS obtenant 100 % de conformité générale.

Le prix moyen du m<sup>3</sup>, primes incluses, est de 1,45 € (- 1,9 %) (simulation de facture pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>).

3 292 factures ont été émises (+ 6 %), 1 118 relances (1 409 en 2008), 11 contentieux en cours (21 en 2008), 13 difficultés de paiement (16 en 2008). Taux d'impayés fin décembre 2009 sur les factures émises l'année précédente (2008) : 2,8 % (+ 24 %).

### *Assainissement :*

La commune dispose de 20 573 ml (inchangé) de réseau d'assainissement (longueur réelle), et environ 410 regards de visite. En 2009, 750 ml de conduites ont fait l'objet d'un curage préventif (+ 341 %), 28 interventions ont été opérées pour désobstruer des conduites (- 22 %) et 10 interventions pour désobstruer des branchements (- 9 %).

La commune compte 1 337 abonnés à l'assainissement collectif (+ 1 %), correspondant à 3 398 habitants et 177 abonnés à l'assainissement autonome (+ 0,6 %). Les volumes collectés ont été de 165 619 m<sup>3</sup>, soit - 0,9 % en un an.

Le prix moyen du m<sup>3</sup>, primes incluses, est de 0,93 € (- 3 %) (simulation de facture pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>).

La capacité de la station d'épuration est de 5 000 équivalent habitants, 250 Kg/j de DBO (matière organique), pour un débit journalier de 1 100 m<sup>3</sup>. L'aération a fonctionné 9 073

heures dans l'année (- 1,4 %) et le rendement épuratoire varie de 91 à 98,2 % selon les matières traitées. 98,2 % des analyses effectuées étaient conformes aux normes réglementaires. Le volume de boues extrait s'est élevé à 421 tonnes (+ 11 %) correspondant à 53,6 tonnes de matières sèches compostées par SOTRECO. En 2009, 22,80 tonnes de graisses et de sables (- 23 %) ont été expédiées au centre de traitement TTC MALO à Orange.

Le Conseil Municipal prend bonne note des informations présentées par la SOGEDO dans les rapports techniques et financiers annuels de l'eau et l'assainissement de la Commune.

## **2.6. Concession d'aménagement des Chênes Verts : rapport annuel**

Rapporteur : Max GILLES

Conformément à l'acte de concession portant sur l'opération d'aménagement "Les Chênes Verts", UNICIL nous a adressé le compte-rendu technique, financier et comptable pour l'année 2009.

### **+ Lotissement**

Le permis de lotir a été déposé le 10 août 2007 et obtenu le 16 novembre 2007. La déclaration d'ouverture de chantier est intervenue le 15 septembre 2008 et la déclaration d'achèvement des travaux le 11 septembre 2009.

Un permis de lotir modificatif a été déposé le 29 juillet et obtenu le 10 septembre 2009.

L'ensemble des réseaux a été réalisé ainsi que la voirie. Les candélabres sont posés et la station de relevage est en service.

30 jours d'intempéries sont comptés.

La totalité des dépenses de viabilité s'est élevée à 752 742 € HT répartis entre :

- Travaux : 625 192 €
- Branchements raccordements : 19 481 €
- Honoraires : 92 035 €
- Divers : 16 034 €

Ce montant de 752 742 € correspond à la valeur retenue pour le bail à construction accordée par la commune.

### **+ Logements sociaux**

Le permis de construire a été déposé le 22 décembre 2006 et obtenu le 30 juillet 2007. Le bail à construction a été signé le 10 septembre 2008, la décision de financement de l'État a été confirmée les 2 et 3 décembre 2008. Un prêt 1% a été obtenu le 22 décembre 2008 et le 15 septembre 2009 pour les logements PLUS. Les prêts CDC ont été signés le 16 octobre 2009 pour les logements PLS et PLUS.

La déclaration d'ouverture du chantier de construction des logements sociaux a été déposée le 19 février 2009.

Les marchés ont été attribués à l'entreprise DUO pour les travaux de bâtiment et les VRD à l'entreprise MIALON.

Fin 2009, le gros œuvre est avancé à hauteur de 55 %. La charpente était posée sur 9 villas dont 6 étaient couvertes. La pose des menuiseries a commencé ainsi que les cloisons et doublages.

7 jours d'intempéries sont comptés.

L'ensemble des logements, dont la réalisation est de très grande qualité, sera terminé fin novembre. A ce jour, 80 demandes sont enregistrées en liste d'attente.

Le Conseil Municipal prend bonne note des informations présentées par UNICIL dans le rapport technique, financier et comptable annuel de l'opération d'aménagement "Les Chênes Verts".

### **3. Projets – Travaux**

#### **3.1. Extension cimetière : avenant**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les travaux de l'extension du cimetière sont pratiquement terminés à ce jour. Un règlement est en cours de rédaction. Les tarifs proposés pour l'achat d'une concession et d'un caveau 3 ou 6 places seront soumis au vote du prochain conseil municipal.

Il est proposé d'accepter, concernant le lot n°2 – Caveaux, attribué à l'entreprise PRECASE de Vaux en Bugey, pour un montant de 211 000 € HT, un avenant de 3 000 € HT correspondant à un supplément pour les habillages calcaire et granit. Les caveaux ont dû être installés une vingtaine de cm plus loin du mur d'enceinte afin d'en préserver les fondations. Ce retrait a engendré une extension du plaquage qui recouvre les caveaux les plus proches du mur.

Le Conseil Municipal autorise unanimement Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à un supplément pour les habillages calcaire et granit, pour un montant de 3 000 € HT.

#### **3.2. Acquisition parcelle AB 300**

Rapporteur : Max GILLES

Le projet d'acquisition de la parcelle AB 300 auprès de Mme BOUCHET Geneviève et M. BOUCHET Jean-Marie a été validé lors du conseil de mai dernier.

Il s'agit d'une parcelle de 994 m<sup>2</sup> située près des écoles et destinée à accueillir du stationnement. Située en zone UA, l'acquisition de cette parcelle a été négociée au prix de 160 € le m<sup>2</sup>. Le service France Domaine, par un avis reçu le 6 septembre, a estimé le bien à 159 100 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB 300, de 994 m<sup>2</sup>, au prix négocié avec les propriétaires de 159 040 €.

#### **3.3. Transfert des platanes**

Rapporteurs : André RICARD & Aurélien BOUCHET

Lors de l'aménagement du trottoir de la route de Saint-Andiol, des négociations avaient été menées avec le conseil général des Bouches-du-Rhône afin que les platanes plantés le long des routes départementales dans le village, soient transférés du domaine public du département à celui de la commune.

Le conseil général a fait parvenir une convention de transfert pour les 113 arbres concernés situés en agglomération. Des fiches concernant chaque secteur et répertoriant les implantations, les essences et l'entretien réalisé ou prévu, ont été jointes à cette convention.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert de ces différents arbres du domaine public du département à celui de la commune.

#### **3.4. Aménagement av Barbusse**

Rapporteur : Patrick DELAIR

L'entreprise ROSSI a terminé le busage côté Est de l'avenue. Les travaux se poursuivent et enregistrent quelques retards notamment dus aux dégradations malveillantes faites aux matériels et engins de la société.

#### 4. Divers

- **Bâtiment DUNAN**

Monsieur et Madame Albert BACCHINI se portent acquéreurs du bâtiment qui jouxte leur propriété pour un montant de 120 000 €. L'estimation de la valeur du bien sera sollicitée auprès de France Domaine.

- **Urbanisme**

Les maires rencontrent des difficultés pour autoriser des permis de construire en Zone Agricole, notamment car le Nord Alpilles se situe en zone péri urbaine et connaît une forte pression foncière. Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé à M. le Sous-Préfet afin d'appuyer une demande pour un hangar agricole et 2 logements de fonction, mettant en avant les 300 hectares agricoles sur la commune et l'impact de cette activité sur l'économie de l'ensemble du village.

- **Personnel**

Une mise en demeure de reprise d'activité a été adressée à Guy EYGRIER, suite à des absences injustifiées.

- **Solidarité**

Le samedi 18 septembre 2010 de 14 à 18 heures, Yvette POURTIER organise, en collaboration avec le corps des sapeurs pompiers d'Eyragues, une démonstration par les pompiers des gestes de premiers secours pour les accidents cardiaques à la caserne d'Eyragues.

- **Bassins de rétention**

Suite aux fortes pluies des 7 et 8 septembre (300 mm), le niveau a atteint des seuils limite. Un problème de fuite sur une conduite du bassin Pont Favier a été décelé. Des techniciens de la DDTM (ex DDA qui avait assuré la maîtrise d'œuvre de la confection du bassin) doivent se rendre sur place pour identifier les réparations à mettre en œuvre.

- **Communication**

Rémy GOLFETTO soulève la question des pannes répétitives du panneau d'information. Monsieur le Maire indique qu'un contentieux est en cours avec la société IDSYS fournisseur du panneau.

- **Tourisme/artisanat**

Christiane MISTRAL remercie les membres de la commission Tourisme pour leur engagement dans l'organisation de la journée des métiers d'art, qui a connu une bonne fréquentation, surtout le matin. Les exposants ont fait part de leur satisfaction et souhaitent une prochaine édition.

- **Comité des Fêtes**

Pierre PANCIN remercie toute son équipe pour la réussite des fêtes estivales durant lesquelles le beau temps a été omniprésent si ce n'est un petit nuage sur le festival. Il faut déjà penser à 2011.

- **Enfance – Jeunesse**

Françoise BASNEL rapporte la satisfaction des enfants qui ont participé au camp d'ados qui s'est déroulé en Corse cet été. Le séjour s'est très bien passé.

Le centre aéré de Beauchamp a connu un vif succès et une fréquentation au maximum de ce qu'autorise l'agrément de Jeunesse et sports.

- **Courriers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 11 000 € pour l'acquisition de matériel de déneigement au titre de la Réserve Parlementaire.

Il fait lecture des courriers de remerciement pour l'attribution de la subvention communale aux associations : Danse passion et le Club du 3<sup>ème</sup> âge.

L'union des Maires informe de la 11ème Marche des Elus qui se déroulera le dimanche 19 septembre 2010 à Gréasque.

Geneviève BOUCHET adresse un faire-part de remerciements suite au décès de son frère, M. Jean-Marie BOUCHET

- **Formation des Elus**

L'ATD nous adresse le calendrier des formations afin que les élus intéressés par les différents thèmes puissent se faire inscrire aux sessions proposées. Il est demandé aux élus intéressés de s'inscrire auprès du cabinet du maire.

- **Journée du patrimoine**

Sous l'égide de l'association Témoignage et Patrimoine, le duo PIGAGLIO jouera à l'église Saint-Maxime le dimanche 19 septembre à 18 h 30, « Une des lettres de mon moulin » - l'Elixir du révérend père Gaucher, sera lue et illustrée en musique à la harpe et au violon.

- **Circulation**

Louis ROSELLO explique la mission que lui a confiée Monsieur le Maire concernant la distribution des disques de stationnement zone bleue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

# LES BUREAUX DE VOTE



